



ACCUEIL [ACTUALITÉS](#) [DÉPARTEMENTS](#) [PETITES ANNONCES](#) [ANNONCES LÉGALES](#) [COMMUNAUTÉ](#) [SERVICES](#) LIENS

Rechercher

Vous êtes ici : [Accueil](#) > Article : CYCLO-CROSS / Benbetka en toute logique...

CYCLO-CROSS / Benbetka en toute logique (Vendeuil - Ufolep)

[Réagir](#)
[Envoyer](#)
[Imprimer](#)

Ce n'était pas la grande foule dimanche à Vendeuil, mais au moins il y avait la qualité avec le champion de France Anthony Benbetka (UV Fourmies). Le président du relais cycliste de Moÿ-de-l'Aisne Pascal Bon, l'organisateur de l'épreuve, pouvait être satisfait. Le grand bonhomme de cette journée fut le Nordiste qui a survolé l'épreuve de bout en bout. Là où certains commençaient à tirer la langue, lui passait sans difficulté. Il devançait largement Ambroise Touboulic (UV Pinon) deuxième de l'épreuve. Anthony Benbetka prépare actuellement les championnats de France qui se dérouleront les 5 et 6 février prochains près de Poitiers. En VTT, David Maertens (Lieu Saint-Amand), dans son jardin, devançait Jean-Michel Prissette (UV Fourmies).



Agrandir la photo

Dimanche, à Vendeuil, Anthony Benbetka (Fourmies) a fait valoir sa supériorité.

Haut de page

Article paru le : **15 décembre 2010**

Envoyer cet article à un(e) ami(e)

Imprimer cet article

[> Articles sur le même thème](#)

Les commentaires (0 commentaires)

[» Tous les commentaires](#)

Réagir à cet article ou alerter le modérateur *

Login (Email) :

Mot de passe :

[Mot de passe oublié?](#)

Votre commentaire :

Veuillez vous connecter pour pouvoir poster un commentaire !

* Vous avez la possibilité d'alerter le modérateur de tout contenu injurieux, diffamatoire ou raciste, attentatoire aux bonnes mœurs, à caractère violent ou pornographique, ou encore susceptible par leur nature de porter atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la protection des enfants et des adolescents.

Le site
des notaires
de la Vallée de l'Oise
et du Vermandois

L'actu En images

Des travailleurs illégaux sur le chantier

4/10

